

L'AMMC organise, en collaboration avec l'ANRF et la CNASNU un atelier de formation et de sensibilisation LBC/FT au profit des intervenants du marché des capitaux

Rabat, le 15 Novembre 2023

L'AMMC a organisé en collaboration avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et la Commission Nationale chargée de l'Application des Sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement (CNASNU), un atelier de formation et de sensibilisation dédié à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

Cet atelier, qui s'est tenu à la fois en présentiel au siège de l'AMMC et par visioconférence, a réuni plus de 200 dirigeants et contrôleurs internes issus des sociétés de bourse, des sociétés de gestion, des teneurs de comptes et des conseillers en investissement financier.

L'ANRF a présenté un bilan opérationnel de sa relation avec les assujettis et les nouvelles tendances de risque en matière de LBC/FT. La CNASNU a présenté le dispositif national d'application des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et a partagé quelques indicateurs sur les délais de réponse des intervenants du marché des capitaux suite à la mise à jour des listes nationales et internationales.

Cette rencontre a été l'occasion également pour l'AMMC de présenter les apports de la circulaire n°02/2022 relative au devoir de vigilance et de veille interne et les résultats de la cartographie des risques BC/FT 2023 relatifs au marché des capitaux par secteur d'activité.

Cet atelier, le 5^e du genre, s'inscrit dans la continuité des efforts soutenus de l'AMMC pour sensibiliser et mobiliser les acteurs du marché des capitaux afin de renforcer leur efficacité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: dania.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31